



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 3  
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,

**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS

### DELIBÉRATION N° 124

**RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER

### OBJET : ZAC DE LA MARMOURE – DÉNOMINATION DE NOUVELLES VOIES

Il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Dans le cadre de la réalisation de la tranche 2 de la ZAC de la Marmoure, il convient de pouvoir identifier et repérer clairement les différents lots à construire.

Les noms suivants ont été proposés par la commission "Urbanisme, cadre de vie, patrimoine et espaces naturels lors de la réunion du 20 mai 2019 selon le plan joint en annexe :

Allée macro-lot 11 : <b>allée Adrienne Bolland</b>	longueur : 70m
Allée macro-lot 12 : <b>allée Jeanne Deroin</b>	longueur : 104m
Phase 2, rue à l'ouest : <b>rue Jacqueline Auriol</b>	longueur : 155m
Phase 2, rue à l'est : <b>rue Suzanne Lacore</b>	longueur : 228m
Prolongation rue des Varennes	longueur : 42m

Il est donc proposé au conseil municipal de **dénommer les 2 nouvelles allées des macro-lots 11 et 12 ainsi que de prolonger la rue des Varennes de la phase 1 et de dénommer les 2 nouvelles voies de la phase 2 comme indiqué ci-dessus.**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 24 octobre 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC de la Marmoure,

**VU** la délibération du 22 octobre 2009 approuvant le dossier de réalisation de cette même ZAC,

**Considérant** la nécessité de pouvoir identifier et repérer clairement les différents lots à construire,

**Considérant** qu'il convient de dénommer les quatre nouvelles voies créées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** la dénomination des nouvelles voies communales ci-dessus, conformément au plan joint en annexe ;

**-autorise** l'acquisition des plaques de rues nécessaires ;

**-autorise** Mme la Maire à signer tout acte s'y rapportant ;

**-donne pouvoir** à Mme la Maire pour procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

